

C.C.A.S de BAGNOLS-EN-FORÊT

Conseil d'Administration du 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit mars à dix heures, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur BOUCHARD René, Président en exercice.

Nombre d'administrateur en exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

Absents : 2

Procurations : 2

PRESENTS : BOUCHARD René - PELISSIER Sylvie – PETITBOIS Pascale – CAUVY Brigitte – GOEMANS Claudine – LACOMME Nicole - LE BIHAN Monique – MIFSUD Jacqueline – SOURIAU Danielle

MEMBRES REPRESENTES : COUTIN Denis à SOURIAU Danielle – MEISSEL Yolande à PELISSIER Sylvie

ABSENTS : AVINENS Marie Christine - LOMBARD Solange

SECRETAIRE DE SEANCE : DAUMAS Jessica

Année 2025 - Séance n°01 - Délibération n° 04

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 BUDGET DU CCAS

Afin de permettre le vote du budget du CCAS de l'exercice 2025, il convient d'effectuer l'affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget du CCAS s'élève à 8 212.80 €

Il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2024	AFFECTATION EXCEDENT 2024 dans B.P 2025
Au 002 : 8 212.80 €	Au 1068 : 0.00 €

En conséquence, il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant qu'afin de permettre le vote du budget du CCAS de l'exercice 2025, il convient d'effectuer l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

Considérant que le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget du CCAS s'élève à 8 212.80 €

Considérant qu'il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2024	AFFECTATION EXCEDENT 2024 dans B.P 2025
Au 002 : 8 212.80 €	Au 1068 : 0.00 €

Où l'exposé qui précède, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de l'affectation des résultats de l'exercice 2024 comme indiqué ci-dessus.

Le Président,



René BOUCHARD